

DÉCLARATION DU CNOM CONCERNANT LA VIOLENCE ENVERS LES MÉDECINS ET LE PERSONNEL DE SANTÉ

**Le droit à la santé est une composante
fondamentale des droits humains.**

**Il reste applicable en toutes circonstances et
les médecins ont le devoir éthique de garantir
leur assistance pour les malades et les
personnes blessées.**

**Sur la base d'un relevé des situations existant
dans le pays , l' ordre des médecins de Tunisie,
est amené à établir le constat que les médecins
ainsi que les équipes médicales sont de plus en
plus fréquemment confrontées à des situations
de violence, parfois extrême, dans leur pratique
quotidienne, en dehors de tout contexte de
belligérance.**

**Cet état de fait inquiétant, quelle qu'en soit la
forme, est contraire aux dispositions nationales
et internationales relatives aux droits humains**

et à l'éthique médicale ; il peut entraver ou empêcher la délivrance des soins et souligne la nécessité de les protéger au mieux.

Le CNOM appelle le gouvernement ainsi que toute partie concernée à prendre conscience de l'impérieuse nécessité d'une protection du personnel médical et paramédical dans l'exercice de son travail dans les différents secteurs d'exercice et à prendre toutes dispositions visant à garantir l'accès à des soins de qualité pour tous les patients en protégeant la liberté et la sécurité du personnel médical et des établissements de soins.